

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/001

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 29 janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 19/01/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Maxence GLORIAN, Christine CHABE, Régis de BERTOULT et Stéphanie DELATTRE, excusés.

Pouvoir : Maxence GLORIAN donne pouvoir à Pierre HENRY, Christine CHABE donne pouvoir à Pierre CHABE, Régis de BERTOULT donne pouvoir à Florent ACTHERGAL.

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 29 JANVIER 2016

**OBJET : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DES FRESNAUX :
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR.**

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal prise dans sa réunion du 18 septembre dernier décidant de confier la mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'études VERDI et de lancer une étude de faisabilité concernant l'aménagement de la rue des Fresnaux (voirie, borduration, assainissement pluvial, enfouissement des réseaux, espaces verts et signalisation).

Le maire présente l'avant-projet et informe le conseil municipal que le montant global de l'opération est estimé à 401 900 € HT soit 482 280 € TTC.

Le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux peuvent être subventionnés par la Préfecture du Pas-de-Calais dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le plan de financement serait le suivant :

Coût estimatif : 401 900 € HT

Subvention DETR : 33 000 € (20% voirie)

Subvention DETR : 32 725 € (35% lutte contre les inondations)

Emprunt : 336 175 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime adopte l'avant-projet, approuve le plan de financement et autorise le Maire à solliciter de l'Etat une subvention au titre de la DETR 2016.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 29 janvier 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le et publication le

A Habarcq, le
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/002

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 29 janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 19/01/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Maxence GLORIAN, Christine CHABE, Régis de BERTOULT et Stéphanie DELATTRE, excusés.

Pouvoir : Maxence GLORIAN donne pouvoir à Pierre HENRY, Christine CHABE donne pouvoir à Pierre CHABE, Régis de BERTOULT donne pouvoir à Florent ACTHERGAL.

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 29 JANVIER 2016

OBJET : TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS AUX PERSONNES HANDICAPEES : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le diagnostic réalisé par le bureau d'études DPE Habitat concernant les travaux à réaliser pour rendre accessible les bâtiments publics aux personnes handicapées.

Le coût de l'opération est estimé à 29 596,00 € HT soit 35 515,20 € TTC.

Le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux peuvent être subventionnés par la Préfecture du Pas-de-Calais dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le plan de financement serait le suivant :

Coût estimatif : 29 596 € HT

Subvention DETR : 7 399 € (25% Accessibilité)

Auto financement : 22 197 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime adopte l'avant-projet, approuve le plan de financement et autorise le Maire à solliciter de l'Etat une subvention au titre de la DETR 2016.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 29 janvier 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le et publication le
A Habarcq, le
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/003

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 29 janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 19/01/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Maxence GLORIAN, Christine CHABE, Régis de BERTOULT et Stéphanie DELATTRE, excusés.

Pouvoir : Maxence GLORIAN donne pouvoir à Pierre HENRY, Christine CHABE donne pouvoir à Pierre CHABE, Régis de BERTOULT donne pouvoir à Florent ACTHERGAL.

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 29 JANVIER 2016

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à un manque de crédits budgétaires au chapitre 16 dû à des remboursements de caution à des locataires de locataires sortants, il a pris un arrêté municipal pour modifier le budget comme suit :

Compte 020	Dépenses imprévues	: - 1 200 €
Compte 1641	Emprunts	: + 1 200 €

Il propose au Conseil de modifier le budget de cette façon.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime décide de modifier le budget primitif comme ci-dessus.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 29 janvier 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq, le _____
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/004

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 29 janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 19/01/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Maxence GLORIAN, Christine CHABE, Régis de BERTOULT et Stéphanie DELATTRE, excusés.

Pouvoir : Maxence GLORIAN donne pouvoir à Pierre HENRY, Christine CHABE donne pouvoir à Pierre CHABE, Régis de BERTOULT donne pouvoir à Florent ACTHERGAL.

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 29 JANVIER 2016

OBJET : REMBOURSEMENT ASSURANCE

Monsieur le Président informe l'assemblée du versement de SMACL Assurances d'une somme de 148.80 € pour le remboursement d'un radiateur endommagé aux vestiaires du stade.

Le Conseil Municipal unanime, décide d'accepter ce remboursement.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 29 janvier 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq, le _____
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/005

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 29 janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 19/01/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Maxence GLORIAN, Christine CHABE, Régis de BERTOULT et Stéphanie DELATTRE, excusés.

Pouvoir : Maxence GLORIAN donne pouvoir à Pierre HENRY, Christine CHABE donne pouvoir à Pierre CHABE, Régis de BERTOULT donne pouvoir à Florent ACTHERGAL.

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 29 JANVIER 2016

OBJET : REMBOURSEMENT TROP VERSE

Monsieur le Président informe l'assemblée que la SCP BRASME-LECOUFFE a facturé deux fois les fermages concernant la location du terrain de foot. Deux mandats de paiement de 787.83 € ont été émis sur l'exercice 2015. La SCP BRASME-LECOUFFE a donc fait parvenir un chèque de 787.83 € et un titre de recette correspondant a été émis.

Le Conseil Municipal unanime, décide d'accepter ce remboursement.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 29 janvier 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le et publication le
A Habarcq, le
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/006

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 29 janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 19/01/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Maxence GLORIAN, Christine CHABE, Régis de BERTOULT et Stéphanie DELATTRE, excusés.

Pouvoir : Maxence GLORIAN donne pouvoir à Pierre HENRY, Christine CHABE donne pouvoir à Pierre CHABE, Régis de BERTOULT donne pouvoir à Florent ACTHERGAL.

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 29 JANVIER 2016

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL : 10H/sem.

Monsieur le Président rappelle la délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2015 décidant de reconduire jusqu'au 15 mars 2016 l'emploi d'adjoint technique dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE).

Il informe le Conseil que le renouvellement de ce contrat CUI-CAE n'est plus possible.

Il présente à l'assemblée les possibilités de création d'emploi dans la fonction publique territoriale et propose au Conseil de bien vouloir créer un emploi d'adjoint technique contractuel à temps non complet dans le cadre de l'article 3-3 alinéa 3 et 4 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

Il précise que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 2 ans.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal unanime décide :

- de créer un emploi d'adjoint technique contractuel à temps non complet, à raison de 10 heures par semaine.
- que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 29 janvier 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq, le _____
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/007

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 29 janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 19/01/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Maxence GLORIAN, Christine CHABE, Régis de BERTOULT et Stéphanie DELATTRE, excusés.

Pouvoir : Maxence GLORIAN donne pouvoir à Pierre HENRY, Christine CHABE donne pouvoir à Pierre CHABE, Régis de BERTOULT donne pouvoir à Florent ACTHERGAL.

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 29 JANVIER 2016

OBJET : TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11 mars 2004 qui fixait les tarifs de location de la salle des fêtes. Il demande au Conseil de bien vouloir ajouter des arrhes qui seraient encaissées en cas de rétractation moins d'un mois avant la date de location.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, décide d'appliquer les tarifs ci-dessous qui prendront effet pour les réservations faites à compter du 1^{er} février 2016.

	HABARCQUOIS	EXTERIEUR
Réunion (clés 14h-10h le lendemain)	35.00 €	72.00 €
Repas 1 jour (clés du SAM 14h au LUN 10h)	170.00 €	280.00 €
Repas 2 jours (clés du VEN 14h au LUN 10h)	205.00 €	330.00 €
Vaisselle (par armoire complète de 36 couverts)	13.00 €	13.00 €
Coupes à champ. (par boîte de 24 verres)	2.50 €	2.50 €
Verres à eau/vin (par boîte de 12 verres)	1.30 €	1.30 €
Percolateur (10 litres soit 80 tasses maxi)	10.00 €	10.00 €
Forfait gaz	14.00 €	14.00 €
Energie électrique (par KW)	0.20 €/KW	0.20 €/KW
Forfait chauffage (par jour)	18.00 €	18.00 €
Bris/perte verre, assiette, fourchette, etc...	2.00 €	2.00 €
Bris/perte plat, plateau, ramasse-couvert, etc...	10.00 €	10.00 €
Caution	340.00 €	500.00 €
Arrhes (si rétractation moins d'1 mois avant location)	150.00 €	150.00 €

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 29 janvier 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq, le _____
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/008

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 29 janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 19/01/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Maxence GLORIAN, Christine CHABE, Régis de BERTOULT et Stéphanie DELATTRE, excusés.

Pouvoir : Maxence GLORIAN donne pouvoir à Pierre HENRY, Christine CHABE donne pouvoir à Pierre CHABE, Régis de BERTOULT donne pouvoir à Florent ACTHERGAL.

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 29 JANVIER 2016

OBJET : BARRIERE ENTRAVANT LE CHEMIN COMMUNAL DE TRAVERSEE DU BOIS D'HABARCQ

Gilles VASSEUR, premier adjoint, rappelle les délibérations du Conseil Municipal des 15 janvier et 22 mai 2015 concernant la barrière installée sans autorisation en travers du chemin communal qui traverse le bois d'Habarcq par M. Patrick ROBLOT, propriétaire d'une partie dudit bois.

Il précise que cette affaire n'est toujours pas réglée car la barrière est toujours en place et aucune convention n'a été signée par le propriétaire.

Il informe l'assemblée qu'il a rencontré dernièrement, en présence du maire, un avocat spécialiste en droit rural pour obtenir des conseils quant à la démarche à adopter sur ce dossier.

Il donne lecture du projet de convention qui sera proposé à M. ROBLOT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime :

- décide de faire informer M. Patrick ROBLOT par voie notariée, qu'une nouvelle convention sera déposée chez Maître MARTIN, notaire à Saint-Pol-sur-Ternoise et qu'il sera invité à venir la signer dans les deux mois, faute de quoi, la barrière sera enlevé par la commune.

- autorise le Maire à signer ladite convention ainsi que l'acte notarié rédigé par Maître MARTIN.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 29 janvier 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq, le _____
Le Maire,